

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 20 mars 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231070

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 20 334 587,03 \$, taxes incluses (contrat : 15 751 000,02 \$ + contingences : 2 362 650 \$ + incidences : 2 220 937,01 \$) - Appel d'offres public 505901 (7 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231070

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Woodbury à l'avenue de la Brunante dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 20 334 587,03 \$, taxes incluses (contrat : 15 751 000,02 \$ + contingences : 2 362 650 \$ + incidences : 2 220 937,01 \$) - Appel d'offres public 505901 (7 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 518 116,36 \$, taxes incluses (contrat entente : 450 535,96 \$ + contingences : 67 580,40 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente.

À sa séance du 26 février 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 5 mars 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines a été mandatée par le Service de l'eau et le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour s'occuper des travaux dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Il s'agit

notamment de procéder au remplacement de la conduite d'égout unitaire datant de 1928, de la conduite d'eau secondaire installée en 1913 et 1925, et des conduites d'eau principales datant de 1946 et 1980. Ces interventions seront également l'occasion d'effectuer des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb ainsi que de procéder à la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, à la construction d'un nouveau système d'éclairage et à la mise aux normes des feux de circulation.

L'appel d'offres a été publié du 28 octobre au 5 décembre 2024 et a suscité l'intérêt de 20 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, cinq sont connus comme étant des sous-traitants, un avait le mandat de produire l'estimation, sept ont déposé une offre et sept n'ont pas justifié leur désintérêt. Durant la période de publication, cinq addendas ont été émis, dont trois ont eu un impact sur l'estimation. Le comité de sélection s'est réuni le 16 décembre 2024 pour évaluer les offres et la firme ayant obtenu le plus haut pointage est Eurovia Québec Grands Projets inc., dont le prix montre un écart de (-14 %) avec l'estimation préparée par une firme externe. La différence se situe principalement dans les articles suivants du bordereau : conduite d'eau en béton-acier (tranchée unique); conduite d'égout 750 mm en TBA classe IV (tranchée commune); et préparation des sols d'infrastructures. Selon l'analyse de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), ces écarts seraient principalement attribuables à la forte concurrence et à la volonté des entrepreneurs de remplir leur carnet de commandantes.

Pour conclure, les invités ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec Eurovia Québec Grands Projets inc.

Durant la période de questions, la Commission a demandé des explications au sujet du remplacement de la conduite principale installée en 1980. Doit-on s'attendre à devoir commencer à changer les conduites datant d'une quarantaine d'années à peine? Selon les invités, la recommandation de reconstruire cette conduite vient du Service de l'eau. Il faut savoir que celle-ci présente un historique de bris. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux, cela soulève des enjeux techniques et met à risque la conduite.

D'autres parts, les membres ont également interrogé le Service au sujet de la mobilité et de la sécurité dans le secteur durant les travaux. Une école est située à proximité et la cohabitation entre les véhicules et les piétons est déjà extrêmement difficile. Quelles sont les mesures prévues pour assurer la sécurité des piétonnes et piétons ainsi que des écolières et écoliers. Est-ce que cette école et la population riveraine seront informées des impacts et des mesures de mitigation? Les responsables soulignent d'abord qu'une nouvelle approche a été introduite pour ce projet. Il s'agit d'une clause bonie pour la minimisation des entraves. C'est-à-dire que l'entrepreneur est récompensé s'il libère une voie de circulation avant le délai prescrit. Le montant augmente substantiellement s'il libère l'entièrement du tronçon. Ils poursuivent en indiquant que le plan de communication a bien été travaillé. Les différentes institutions ont été consultées lors

de la préparation de l'appel d'offres et elles seront partie intégrante du plan de communication, car elles sont considérées comme des relayers importants d'information.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231070 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.